



BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE
ORIGINAL PAR LA POSTE

St-Jérôme, le 30 octobre 2018

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria, 2^{ième} étage
Bureau 255
Montréal, Québec H4Z 1A2

Objet : R-4057-2018
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année
tarifaire 2019-2020
Reconnaissance des experts de PEG sur le volet MRI
Notre référence : 3072-009

Chère consoeur,

La présente a pour but de demander à la Régie de reconnaître officiellement les experts de PEG pour agir au nom des intervenants sur le volet MRI du présent dossier, le tout selon leur proposition du 15 août 2018 dont copie a été versée au dossier comme pièce C-AQCIE-CIFQ-0005.

Compte tenu que le rôle confié à ces experts dans le présent dossier s'inscrit dans la continuité du travail qu'ils ont déjà accompli dans toutes les phases antérieures des MRIs de HQD et HQT, nous soumettons que leur reconnaissance comme experts est totalement justifiée.

D'autre part, nous profitons de l'occasion pour demander à la Régie de nous indiquer si certaines échéances distinctes seront indiquées au calendrier du dossier pour le volet MRI, notamment pour les dates d'audience comme c'est déjà le cas dans le dossier de HQT R-4058-2018.



Meilleures salutations,

BISSONNETTE FORTIN GIROUX
Cabinet d'avocats

Par :

Guy Sarault, avocat

- c.c. :
- HQD – a/s Me Simon Turmel
 - AQCIE – a/s Me Jocelyn B. Allard
 - CIFQ – a/s M. Pierre Vézina
 - PEG – a/s Dr. Mark Lowry et Gretchen Waschbusch
 - Me Pierre Pelletier
 - Monsieur Paul Paquin

